

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)

Division de la Cartographie et de l'Echantillonnage (DCE)

**METHODOLOGIE DEFINITION ET  
D'OPERATIONNALISATION DE LA NOTION DE  
L'URBAIN AU SENEGAL**

*Avril 2024*

## SOMMAIRE

<i>Sigles et abréviations</i> .....	<b>2</b>
<i>Introduction</i> .....	<b>3</b>
<i>I. Revue de la littérature sur « l'urbain »</i> .....	<b>4</b>
I.1 Approche sociodémographique .....	<b>5</b>
I.2 Approche morphologique .....	<b>5</b>
I.3 Approche fonctionnelle .....	<b>6</b>
I.4 Approche de Degré d'Urbanisation (DEGURBA) .....	<b>7</b>
<i>II. Définition tropicalisée de l' « Urbain » selon des critères fondamentaux</i> .....	<b>9</b>
<i>III. Quelques éléments de critiques sur les critères utilisés</i> .....	<b>11</b>
<i>IV. Périodicité de mise à jour de la notion d' « Urbain »</i> .....	<b>12</b>
<i>V. Identification des parties prenantes devant constituer le comité sectoriel</i> .....	<b>12</b>
<i>Conclusion</i> .....	<b>12</b>
<i>Annexe 1 : Liste des localités urbaines du Sénégal</i> .....	<b>13</b>
<i>Annexe 2 : Bibliographie</i> .....	<b>27</b>

## Sigles et abréviations

<b>ALC</b>	Amérique Latine et Caraïbes
<b>ANSD</b>	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>BIT</b>	Bureau international du Travail
<b>DEGURBA</b>	Degré d'Urbanisation
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>INSEE</b>	Institut national de la Statistique et des Etudes économiques
<b>NAU</b>	Nouvel Agenda Urbain
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement économique
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONU-HABITAT</b>	Programme des Nations unies pour les Etablissements humains
<b>RGP</b>	Recensement général de la Population
<b>RGPH</b>	Recensement général de la Population et de l'Habitat
<b>RGPHAE</b>	Recensement général de la Population et l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SSN</b>	Système Statistique national

## Introduction

Depuis fort longtemps, la problématique de la notion d'« urbanité » s'est toujours posée avec acuité dans le processus de caractérisation des lieux d'habitations, notamment en termes de « ville », de localités « urbaines », « rurales », voire même aujourd'hui « périurbaines ». En effet, les pays ont utilisé des critères différents pour définir, historiquement, les zones urbaines et les villes, ce qui a rendu difficile la comparabilité des indicateurs du développement urbain, tant à l'intérieur d'un pays qu'au niveau international (ONU-HABITAT, 2022).

Aujourd'hui, avec l'adoption des **Objectifs de Développement durable (ODD) en 2015 et du Nouvel Agenda urbain (NAU) en 2016** – qui visent tous deux à suivre les indicateurs de développement au niveau des villes, il était urgent de travailler plus activement à l'harmonisation de la façon dont les villes, les zones urbaines et les zones rurales sont définies. C'est ainsi qu'un engagement volontaire a été noté depuis 2016 sous l'égide de l'**ONU-Habitat, la Commission européenne, la FAO, l'OCDE et la Banque mondiale** qui ont entrepris plusieurs activités visant à créer une approche harmonisée et acceptable au niveau mondial, qui puisse être appliquée uniformément dans la production de données comparables pour les indicateurs des ODD et du NAU.

A cet effet, à la recherche d'une méthode qui complète, plutôt que remplace, les définitions nationales existantes, l'ONU-Habitat et la Commission européenne ont mis en place un projet intitulé « *évaluer la faisabilité de l'application d'une définition mondiale des villes/zones urbaines en appui au suivi mondial des ODD urbains et du NAU* », grâce auquel il a été recommandé une approche harmonisée du concept de **Degré d'urbanisation (DEGURBA)** ; approche qui a été présentée à deux cent cinquante (250) participants de quatre-vingt-cinq (85) pays dans le cadre d'ateliers consultatifs régionaux organisés dans les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes (ALC), États Arabes et Asie-Pacifique (ONU-HABITAT, 2022).

Au Sénégal, il y a souvent confusion sémantique entre le concept de « **Commune** » et celui de « **milieu urbain** » (Ndonky, 2015), en ce sens que la notion d'« **urbain** » et de « **rural** » relève depuis 1972 d'une volonté étatique basée sur des définitions « institutionnalisées » édictées dans un Décret<sup>1</sup>. En effet, jusqu'à l'entrée en vigueur de **loi n°2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales** consacrant la communalisation intégrale, étaient considérées comme « **rurales** » les localités des Communautés rurales. Cependant, avec la mise en œuvre de cette loi sus-évoquée, il n'y a plus, au Sénégal, de **Communautés rurales** mais uniquement des **Communes**.

---

<sup>1</sup> Jusqu'à 2013, les Communes étaient créées par Décret.

D'ailleurs, aujourd'hui, face aux différentes mutations et à la mondialisation sans cesse croissante, avec comme corollaire l'évolution sociologique (transformation des modes de vie, concentration de la population d'origines différentes), économique (développement industriel, transformation des modes de production), technologique (développement technologique), etc., la notion d'urbanité n'est plus figée et doit être mise à jour périodiquement pour mieux adapter les plans (PSE...), programmes et projets de développement, ainsi que les agendas internationaux (ODD, Agenda 2063...) au contexte sénégalais.

Sur la base de ces considérations, l'idée d'un projet de définition et d'opérationnalisation de la notion de l'urbain est d'une importance capitale pour le Sénégal. En effet, l'on note, à notre connaissance et jusque-là : l'inexistence de définition statistique des notions d' « Urbain » et « Rural » et le paradoxe de la qualification de certaines zones comme « urbaines », mais qui, en réalité, n'ont aucun caractère urbain. L'exemple de la Commune de **Touba Mosquée** (milieu rural) et **NDIAGNE** (région de Louga) (milieu Urbain) en est une parfaite illustration.

Le présent document de projet décrit la revue de la littérature autour de la question d'urbanité **(i)**, la définition tropicalisée de l'urbain au Sénégal selon des critères fondamentaux **(ii)** et la périodicité de la mise à jour de la notion d' « Urbain » **(iii)**, avant de jeter les bases d'une identification des parties prenantes pour la perspective de la mise en place du Comité sectoriel **(iv)**.

## I. Revue de la littérature sur « l'urbain »

Pour une formulation cohérente et un meilleur suivi-évaluation des politiques, projets et programmes de développement, ainsi qu'une comparabilité des indicateurs, il convient de faire une revue de la littérature autour des questions urbaines, afin de faire une proposition de définition tropicalisée (tenant compte des spécificités du pays) de la notion de l' « urbain » susceptible d'épouser les critères d'urbanités. En effet, *« la mesure de l'urbain, loin d'être une simple compilation des données statistiques, comme c'est souvent le cas, consiste à définir des indicateurs simples, accessibles à l'entendement commun et revêtant la même signification partout<sup>2</sup>, et d'élaborer des outils méthodologiques permettant de les capter »* (Ndonky, 2015).

Ainsi, il demeure donc nécessaire, compte tenu du fait que le concept d' « urbain » a connu plusieurs acceptions variant selon les pays et les contextes, de décrire les différentes approches utilisées jusque-là et adoptées par les pays, afin de proposer une définition opérationnelle et adaptée au contexte sénégalais.

---

<sup>2</sup> Pour notre cas, à l'échelle du pays !

## I.1 Approche sociodémographique

L'approche sociodémographique de l' « urbain » est axée sur la population et ses caractéristiques, notamment de peuplement (Ndonky, 2015). Elle plaide la théorie selon laquelle, est considérée comme urbaine, une localité ayant un seuil minimum de population. Toutefois, cette approche, bien qu'elle soit pertinente, engendre une certaine subjectivité dans la mesure où elle conduit à une diversité de définitions de la notion de l' « urbain » selon les pays et les contextes, rendant ainsi difficile la comparabilité des indicateurs en fonction du milieu de résidence (urbain et rural). En effet, le seuil de population souvent retenu varie entre 2000 et 5000 habitants, mais en Islande, une concentration de 200 habitants seulement est considérée comme urbaine. En guise d'illustration, nous pouvons, entre autres, citer certains pays :

- **Islande** : localités de 200 habitants et plus ;
- **Ethiopie** : localités de 2 000 habitants et plus ;
- **Autriche** : Communes de plus de 5000 habitants ;
- **Aux états unis** : est considéré comme population urbaine la population des villes et communes de plus de 2500 habitants et plus, ainsi que la population des banlieues qui entourent les villes de plus de 50000 Habitants.
- **Etc.**

De plus, dans d'autres contrées, une combinaison du seuil minimum de population et de la densité est utilisée pour caractériser les zones urbaines. C'est le cas des pays tels que :

- **Canada** : agglomérations de 1 000 habitants ou plus, ayant une densité de population de 400 habitants ou plus au km<sup>2</sup> ;
- **Etc.**

## I.2 Approche morphologique

L'approche morphologique de l' « urbain » est celle qui perçoit la notion d'urbanité à travers des critères, outre de la taille de la population, de configuration territoriale d'une localité, à savoir la continuité du bâti. C'est le cas des pays comme la France où, selon l'INSEE (2021), la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (INSEE, 2021).

### I.3 Approche fonctionnelle

Cette approche est celle basée sur des critères de fonctionnalités pour définir une localité urbaine. Ces fonctionnalités sont, entre autres, politico-administratives, économiques (services, commerces, industries), sociales (zones résidentielles), culturelles (villes religieuses) et intellectuelles (présence d'universités, d'écoles de formation, etc.). Cette approche offre un modèle d'aménagement axé autour du centre urbain qui est prisé de par la concentration de l'une au moins des fonctionnalités précitées.

La perception de l'urbain selon une approche politico-administrative répond à une volonté politique et se fonde sur une décision du pouvoir public. C'est le cas des pays comme le **Pakistan, l'Égypte** et le **Sénégal (jusqu'ici)**...

L'approche fonctionnelle voudrait également qu'une localité puisse être dotée, en plus d'un poids démographique requis, considéré comme critère secondaire, d'une certaine fonctionnalité. Sont alors considérées comme urbaines les localités abritant au moins des infrastructures et équipements jugés nécessaires au statut urbain. Il s'agit notamment de la présence, suivant un seuil déterminé, de certaines infrastructures sociales de base, à savoir les hôpitaux, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau potable, l'accès aux infrastructures éducatives (écoles, universités, etc.)... A titre d'exemples nous pouvons citer les pays suivants :

- **Botswana** : agglomération de 5 000 habitants et plus dont 75 % de l'activité économique n'est pas de type agricole ;
- **Algérie** : les critères retenus pour définir le milieu urbain en Algérie lors du RGPH de 1998 (retenus également en 2008) sont : **un seuil minimum de population** fixé à 5 000 habitants ; **l'activité économique** (les personnes actives qui y vivent n'exercent pas d'activités agricoles ou du moins dans une faible proportion, moins de 25%) ; **des conditions retenues comme obligatoires** (raccordement au réseau d'assainissement eaux pluviales ; raccordement au réseau d'électricité ; raccordement au réseau d'assainissement à égouts) ; **des conditions jugées complémentaires** (l'existence d'un hôpital ou polyclinique, l'existence d'un lycée ou d'un collège d'enseignement moyen, l'existence d'équipements socioculturels : crèches, maisons de jeunes, différents centres..., l'existence d'infrastructures de sports et de loisirs (stades, parcs d'attractions, cinémas, théâtres...), l'existence d'équipements administratifs (bureaux de poste, tribunal, certaines administrations ...)) ; **le taux annuel moyen d'accroissement de la population entre 1987 et 1998** (pour connaître le degré d'attraction de l'agglomération) ;
- **Burkina-Faso** : dans le volume de publication du Recensement général de la Population (RGP, 1996), « le milieu urbain comprend toutes les localités ayant un minimum d'infrastructures

socioéconomiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable, et d'électricité ». L'effectif de la population n'est donc pas pris en compte. Toutefois, en 2006 « la population urbaine renvoie aux habitants qui résident dans les localités considérées comme des villes, c'est-à-dire les quarante-cinq (45) Chefs-lieux de provinces et les quatre (4) villes moyennes que sont Bitou, Niangokolo, Garango et Pouytenga » ;

- etc.

#### I.4 Approche de Degré d'Urbanisation (DEGURBA)

Comme signalé supra, face à la multiplicité et à la diversité des définitions de l' « urbain » variant selon les pays et rendant difficile la comparabilité des indicateurs (ODD et NAU) sur les établissements humains et ceux ventilés selon le milieu de résidence, l'approche DEGURBA a été développée et adoptée au niveau mondial pour servir de définition harmonisée de la notion de l' « urbain » pour tous les pays. Elle a été mise en place par l'ONU-Habitat, la Commission européenne, la FAO, l'OCDE, le BIT et la Banque mondiale dans le cadre d'un projet intitulé « *évaluer la faisabilité de l'application d'une définition mondiale des villes/zones urbaines en appui au suivi mondial des ODD urbains et du NAU* » (ONU-HABITAT, 2022).

« Le degré d'urbanisation a été mis en œuvre par les trente-deux (32) instituts statistiques nationaux du système statistique européen en 2012. Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, publie désormais plus de 100 indicateurs par degré d'urbanisation, y compris plusieurs indicateurs ODD. Il a été inclus dans un règlement européen (2017/2391) donnant à cette classification une reconnaissance officielle » » (ONU-HABITAT, 2022, p.8).

Cette approche classe l'ensemble du territoire d'un pays selon le continuum « urbain-rural » (ONU-HABITAT, 2022). Elle repose sur une combinaison entre **la taille de la population et les seuils de densité**. En effet, des cellules de 1km<sup>2</sup> sont classées en fonction de la densité de la population, de la contiguïté et de la taille de la population, afin de classer les unités locales<sup>3</sup> en fonction du type de cellules de grille dans lesquels réside leur population.

L'échelle d'intervention retenue par l'approche DEGURBA est constituée des niveaux Communes et Districts de Recensement (DR). Elle fait également intervenir deux niveaux hiérarchiques, à savoir :

---

<sup>3</sup> Les unités locales peuvent être des unités administratives telles que les municipalités (Communes) ou des unités statistiques telles que les Districts de recensement (DR).

- le niveau 1 qui utilise trois classes : **zones urbaines** (« villes<sup>4</sup> » ; « villes et zones semi-denses<sup>5</sup> ») ; « zones rurales<sup>6</sup> » ;
- le niveau 2 qui utilise la même méthodologie et deux (2) classes : « villes » et « villages ».

L'approche méthodologique DEGURBA comprend deux étapes :

- **Etape 1** : Cette étape consiste à classer les grilles en identifiant trois (3) types de mailles :
  - **Centre urbain** (ou zone à haute densité) se compose de cellules de grille contiguës avec une densité de 1 500 habitants au Km<sup>2</sup> ; une population d'au moins 50 000 habitants ;
  - **Cluster urbain** (ou zone à densité modérée) constitué de cellules de grilles contiguës avec une densité d'au moins 300 habitants au Km<sup>2</sup> et une population d'au moins 5 000 habitants dans le cluster ;
  - **Cellules de grilles rurales** (principalement des cellules à faible densité) qui sont des cellules qui n'appartiennent pas à un cluster urbain. La plupart d'entre elles auront une densité inférieure à 300 habitants au Km<sup>2</sup>.
- **Etape 2** : Elle consiste à classer les unités locales, une fois que toutes les mailles ont été classées en centres urbains, clusters urbains et cellules rurales, comme suit :
  - **Villes** : unités locales dont au moins 50 % de la population se situe dans le centre urbain ;
  - **Villes et zones semi-denses** : unités locales qui ont moins de 50% de la population dans les centres urbains et moins de 50% de leur population dans les mailles rurales ;
  - **Zones rurales** : unités locales qui ont au moins 50% de leur population dans les mailles rurales.

Les **zones urbaines** sont alors constituées des villes et des villes semi-denses.

Les cartes suivantes donnent une idée de l'application de DEGURBA en Afrique du Sud :

---

<sup>4</sup> Zone densément peuplées ;

<sup>5</sup> Zones de densité intermédiaire ;

<sup>6</sup> Zones peu peuplées.

Figure 1 Centre urbain, grappe urbaine et mailles rurales autour de Durban, Afrique du Sud

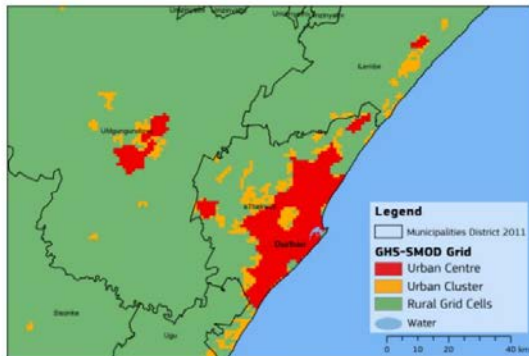
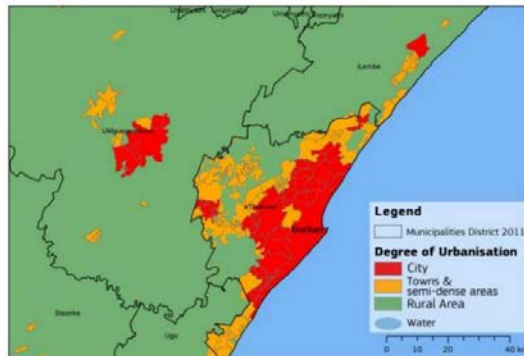


Figure 2 Villes, villages et zones semi-denses et zones rurales autour de Durban, Afrique du Sud



Source : (Florczyk et al 2019)

## II. Définition tropicalisée de l' « Urbain » selon des critères fondamentaux<sup>7</sup>

Donner une définition tropicalisée de l'urbain au Sénégal, après une brève revue de la littérature autour des questions urbaines, revient à s'intéresser aux déterminants de l'urbanisation, notamment les facteurs explicatifs. En effet, comme le souligne DUMONT (2018) dans son ouvrage intitulé « *Géographie des populations : Concepts, dynamiques et prospectives* », les facteurs démographiques et spatiaux qui répondraient fidèlement au contexte sénégalais devraient être avancés pour appréhender et tropicaliser la notion de l'« **urbain** ».

Concernant les facteurs démographiques, l'on peut citer avec DUMONT (2018) :

- L'immigration rurale de nature essentiellement économique, à travers un départ massif d'actifs ruraux vers les villes comme Dakar (**avec sa macrocéphalie urbaine**) où se développent des activités industrielles, commerciales... ; départ de population rurale n'ayant guère espoirs sur les emplois agricoles ; développement de l'emploi tertiaire dans les villes et dans les grandes villes ; politiques économiques et fiscales décourageant l'exploitation agricole et minorant la rentabilité de l'agriculture ; politiques de centralisation antinomique d'un aménagement urbain équilibré du territoire ; absence ou insuffisance de réformes agraires donnant des espoirs de promotion à des actifs agricoles, etc.
- Les facteurs spatiaux, notamment :
  - le basculement des territoires ruraux en territoires urbains ;
  - l'élargissement des pourtours des villes vers les territoires ruraux, entraînant l'accroissement des superficies des territoires urbains.

<sup>7</sup> Cette définition nationale n'empêche en rien au pays de s'arrimer à la méthodologie DEGURBA, proposée au niveau mondial afin de faciliter la comparabilité des indicateurs d'urbanisation et ceux ventilés selon le milieu de résidence (urbain et rural).

Sur la base de ces éléments, les critères fondamentaux ci-dessous peuvent être retenus pour définir le champ « urbain » au Sénégal, à travers une **approche mixte consistant à fixer des seuils<sup>8</sup> par rapport aux communes Chefs-lieux de Département, qui sont considérées toujours comme urbaines.**

Ainsi, les critères suivants sont retenus pour qualifier une localité comme « urbaine » ou « rurale » :

- **Statut administratif** : localité (Village/Hameau) et agglomération (regroupement de localités continues) ;
- **Seuil minimum de population** : Le seuil sera fixé par rapport à la taille minimale de population des Communes Chefs-lieux de département;
- **Continuité du bâti** : distance moyenne maximale entre deux concessions habitées à l'intérieur d'une Commune Chef-lieu de département sera utilisée;
- **Secteurs d'activités (proportion des ménages travaillant dans les secteurs non primaires)** :
  - La proportion la plus élevée de ménages pratiquant l'agriculture au sens large (culture pluviale, culture irriguée, culture maraîchère, culture de décrue, arboriculture fruitière, sylviculture et floriculture) parmi les Communes Chefs-lieux de département sera utilisée;
- La proportion la plus faible de ménages **ayant accès à l'électricité (SENELEC, solaire et groupe électrogène)** ;
- La proportion la plus faible de ménages **ayant accès à l'eau (sources améliorée d'eau de boisson)** ;
- **Accessibilité à une infrastructure de base** :
  - moins de cinq (5) Km d'un collège ou d'un lycée ;
  - entre un (1) et quatre (4) Km d'un poste de santé ou centre de santé selon le district sanitaire.

---

<sup>8</sup> Il convient de signaler que les seuils sont fixés à travers des calculs effectués à l'aide des données du RGPHAE 2013. Pour chaque indicateur, le seuil est fixé en fonction du minimum/maximum (Cf. Annexes).

☞ **En résumé :**

Au Sénégal, une localité ou agglomération (**regroupement de localités continues**) est considérée comme urbaine, par opposition à rurale, s'il s'agit d'une village/hameau ou agglomération :

- ayant une population d'au moins égale 4400 ou plus .habitants ;
- ayant une zone de bâti continu (distance moyenne inférieure à 50 mètres entre deux concessions, avec une précision de plus ou moins 5 mètres) ;
- dont la proportion des ménages pratiquant l'agriculture au sens large est inférieure à 70% ;
- dont la proportion de ménages ayant accès à l'électricité est supérieure ou égal à 59% ;
- dont la proportion de ménages ayant accès à l'eau est supérieure ou égale e à 36% ;
- se trouvant à moins de cinq (5) Km d'un collège ou d'un lycée ;
- se trouvant entre un (1) et quatre (4) Km d'un poste de santé ou centre de santé selon le district sanitaire.

**NB :** Les données du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) de 2023 sont utilisées comme source de données.

### III. Quelques éléments de critiques sur les critères utilisés

L'approche méthodologique proposée pour la définition de l' « urbain » au Sénégal n'est pas indemne de critiques. En effet, l'examen des critères fondamentaux utilisés conduit aux remarques suivantes :

- **seuil de population** : l'idée de retenir la taille minimale de la population fixée à 4400 habitants est à relativiser dans la mesure où le fait urbain peut être constaté dans une commune ayant une taille de population en dessous du seuil fixé, comme les critères d'urbanités peuvent également ne pas apparaître dans une Commune de plus de 4400 habitants ;
- **continuité des zones bâties** : le critère de contiguïté des habitations connaît des limites dans les pays où le modèle d'aménagement s'est fait par zonage. En effet, dans cette typologie de l'habitat, une zone peut présenter une continuité du bâti, alors qu'elle ne dispose pas de toute les fonctionnalités (résidentielle, économique, administrative, universitaires, culturelle...). C'est le cas des zones à vocation uniquement résidentielles ;
- **l'appellation des villages et hameaux qui seront érigés en localités urbaines**, etc.

#### **IV. Périodicité de mise à jour de la notion d' « Urbain »**

Compte tenu de l'évolution de l'urbanisation qui fait que les critères d'urbanités ne sont jamais figés, il apparaît nécessaire de définir une périodicité de mise à jour de la notion d' « urbain » au Sénégal. Ainsi, la mise en œuvre de chaque opération de Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) devrait offrir une occasion idéale pour actualiser la notion de l' « urbain », à travers une redéfinition, le cas échéant, des critères entrant en jeu dans la classification des armatures urbaines. Ce faisant, une périodicité calée sur chaque RGPH pourrait être retenue, soit un intervalle temporel de dix (10) ans.

#### **V. Identification des parties prenantes devant constituer le comité sectoriel**

Afin d'harmoniser les concepts et les méthodologies de calcul des indicateurs des établissements humains, notamment ceux qui gravitent autour de l' « urbain », il apparaît nécessaire qu'un Comité technique sectoriel soit mis en place par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, structure ayant, entre autres missions, la Coordination du Système Statistique national (SSN), afin de partager avec eux la définition entérinée au sein de l'agence.

Ces sectoriels qui sont les cibles du Projet sont constitués de décideurs politiques, d'agences d'aménagement du territoire, d'autorités urbaines, d'institutions académiques et de recherche, ainsi que d'autres partenaires locaux pertinents évoluant autour des questions urbaines.

**NB :** Le Comité sectoriel de réflexion sur la définition urbaine devrait être constitué un (1) an avant la mise en œuvre du recensement.

### **Conclusion**

L'examen de la variété de définitions de la notion de l' « urbain », fortement tributaire des logiques politico-administratives et/ou des spécificités démographiques de chaque pays, a conduit à proposer une définition contextualisée du phénomène « urbain » au Sénégal, sur la base de critères fondamentaux (seuil de population, continuité territoriale, etc.). Toutefois, il apparaît nécessaire, compte tenu des tendances principales dans le processus d'urbanisation, d'actualiser de façon périodique cette définition de l'urbain, suivant une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs du Comité sectoriel proposé supra. Aussi, l'ANSD, Coordonnatrice du Système Statistique national (SSN), devrait, elle également, proposer une définition statistique de la notion de « Ville<sup>9</sup> », créée par la loi n°2013-10 du 28 février 2013 portant Code général des Collectivités territoriales.

---

<sup>9</sup> Les cinq (5) Villes du Sénégal sont : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Thiès.

## Annexe 1 : Liste des localités urbaines du Sénégal

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
DAKAR	DAKAR	GOREE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	DAKAR-PLATEAU	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	MEDINA	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	GUEULE TAPEE -FASS-COLOBANE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	FANNPOINT E AMITIE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	GRAND DAKAR	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	BISCUITERIE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	HLM	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	HANN BEL AIR	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	SICAP LIBERTE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	DIEUPPEUL DERKLE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	OUAKAM	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	NGOR	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	YOFF	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	MERMOZ SACRE -COEUR	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	GRAND YOFF	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	PATTE DOIE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	PARCELLES ASSAINIES	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	DAKAR	CAMBERENE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	PIKINE OUEST	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	PIKINE EST	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	PIKINE NORD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	DALIFORD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	DJIDAH THIAROYE KAO	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	GUINAW RAIL NORD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	GUINAW RAIL SUD	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
DAKAR	PIKINE	THIAROYE MER	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	TIVAOUANE DIACK SAO	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	DIAMAGUENESICAP MBAO	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	THIAROYE GARE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	PIKINE	MBAO	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	BARGNY	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	SENDOU	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	DIAMNIADIO	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	SEBIKOTANE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	YENE	TOUS LES QUARTIERS ET VILLAGES	AGGLOMERATION DE YENE
DAKAR	RUFISQUE	BAMBYLOR	TOUS LES QUARTIERS ET VILLAGES	AGGLOMERATION DE BAMBYLOR
DAKAR	RUFISQUE	SANGALKAM	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	TIVAOUANE PEULH-NIAGHA	TOUS LES QUARTIERS ET VILLAGES	AGGLOMERATION DE TIVAOUANE PEULH-NIAGHA
DAKAR	RUFISQUE	RUFISQUE NORD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	RUFISQUE EST	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	RUFISQUE	RUFISQUE OUEST	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	GUEDIAWAYE	GOLF SUD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	GUEDIAWAYE	SAM NOTAIRE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	GUEDIAWAYE	MEDINA GOUNASS	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	GUEDIAWAYE	NDIAREME LIMAMOULAYE	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	GUEDIAWAYE	WAKHINANE NIMZATT	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	KEUR MASSAR	YEUMBEUL NORD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	KEUR MASSAR	YEUMBEUL SUD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	KEUR MASSAR	KEUR MASSAR NORD	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	KEUR MASSAR	MALIKA	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	KEUR MASSAR	JAXAAY-PARCELLES	TOUS LES QUARTIERS	
DAKAR	KEUR MASSAR	KEUR MASSAR SUD	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
ZIGUINCHOR	BIGNONA	COM. BIGNONA	TOUS LES QUARTIERS	
ZIGUINCHOR	BIGNONA	COM. THIONCK-ESSYL	TOUS LES QUARTIERS	
ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENGHORY	TENGHORY COMPLIQUE	
ZIGUINCHOR	BIGNONA	KAFOUNTINE	ABENE	
ZIGUINCHOR	BIGNONA	KAFOUNTINE	KAFOUNTINE	
ZIGUINCHOR	BIGNONA	DILOULOU	TOUS LES QUARTIERS	
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	COM. OUSSOUYE	TOUS LES QUARTIERS	
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	DJEMBERING	CAP SKIRING	
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	COM. ZIGUINCHOR	TOUS LES QUARTIERS	
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	KANTENE	
DIOURBEL	BAMBEY	COM. BAMBEY	TOUS LES QUARTIERS	
DIOURBEL	DIOURBEL	COM. DIOURBEL	TOUS LES QUARTIERS	
DIOURBEL	MBACKE	COM. M'BACKE	TOUS LES QUARTIERS	
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	AFFE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	ALIEU	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	BAGDAD	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	BOFFEL	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	BOUKHATOUL MOUBARACK	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	BOUSTANOUL ARIFINA	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU KARIM	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU KHADIM	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU KHALIMOUL KHABIR	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU KHOUDOSS	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU MARNANE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU MINAME	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU NAHIM	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU RAHMANE (SANTHIE)	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU RAHMANE I	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DAROU SALAM NDAME	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DIAKHAYE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	DIANATOU MAHWA	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	GOUYE MBIND	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	GUEDE BOUSSO	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	H1 AFFE SANTHIE(AFFE KHOUR)	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	KEUR NIANG	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	KEUR NIANG EXTENSION	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	KHAIRA	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	MADIYANA	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	MBOUSSOBE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	NDILIKY	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	NDINDY ABDOU	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	SAM LAH	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	SOLBOCK	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TAWFEKH	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	THIAWENE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	H1 THIAWENE SANTHIE ET DAROU SOW	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	THIAWENE NDICKOU	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TINDODY	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA AL AZAR	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA BOBOREL	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA FALL DIANATOU	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA GUEDE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA HLM	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIORBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA MOSQUEE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA NDIAREME	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TOUBA MOSQUEE	TOUBA YAGNE	AGGLOMERATION DE TOUBA MOSQUEE
DIOURBEL	MBACKE	TAIF	TAIF	
SAINT-LOUIS	DAGANA	COM. DAGANA	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	DAGANA	COM. RICHARD-TOLL	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	DAGANA	GAE	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	DAGANA	NDOMBO SANDJIRY	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSSO-SENEGAL	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	COM. PODOR	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	COM. NDIUUM	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	MEDINA NDIATHBE	MADINA NDIATHBE	
SAINT-LOUIS	PODOR	AERE LAO	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	GOLLERE	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	MBOUMBA	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	WALALDE	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	GALOYA TOUCOULEUR	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	PETE	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	NIANDANE	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	BODE LAO	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	DEMETTE	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	PODOR	GUEDE CHANTIER	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	COM. SAINT LOUIS	TOUS LES QUARTIERS	
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	BEKHAR	AGGLOMERATION DE GANDON
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	DIAMA TOUBE	AGGLOMERATION DE GANDON
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	GANDON	AGGLOMERATION DE GANDON
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	NGAYE NGAYE	AGGLOMERATION DE GANDON

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	NGAINA WOLOF	AGGLOMERATION DE RAO
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	RAO	AGGLOMERATION DE RAO
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	RAO GARE	AGGLOMERATION DE RAO
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	H1 WOURO ABDOU DIA	AGGLOMERATION DE RAO
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	DIUGOG PEULH(SANAR PEULH)	AGGLOMERATION DE SANAR
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	H1 UNIVERSITÉ GASTON BERGER	AGGLOMERATION DE SANAR
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	SANAR WOLOF	AGGLOMERATION DE SANAR
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	GANDON	BOUDIOUCK	
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	N'DIEBENE GANDIOLE	NDIEBENE GANDIOL	AGGLOMERATION DE N'DIEBENE GANDIOLE
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	N'DIEBENE GANDIOLE	PILOTTE BARR	AGGLOMERATION DE N'DIEBENE GANDIOLE
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	N'DIEBENE GANDIOLE	TASSINERE	AGGLOMERATION DE N'DIEBENE GANDIOLE
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	M'PAL	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	BAKEL	COM. BAKEL	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	BAKEL	KIDIRA	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	BAKEL	BALLOU	GOLMY	
TAMBACOUNDA	BAKEL	MOUDERY	MOUDERY	
TAMBACOUNDA	BAKEL	DIAWARA	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	COM. TAMBACOUNDA	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	KOUSSANAR	KOUSSANAR ESCALE	AGGLOMERATION KOUSSANAR
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	KOUSSANAR	KOUSSANAR SOCE	AGGLOMERATION KOUSSANAR
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	MAKACOLIBATANG	MAKA ESCALE (MAKACOLIBANTATANG)	
TAMBACOUNDA	GOUDIRY	COM. GOUDIRY	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	GOUDIRY	KOTHIARY	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	KOUMPENTOUM	COM. KOUMPENTOUM	TOUS LES QUARTIERS	
TAMBACOUNDA	KOUMPENTOUM	MALEM NIANI	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	KAOLACK	COM. KAOLACK	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	KAOLACK	COM. KAHONE	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
KAOLACK	KAOLACK	NDIAFFATE	KOUTAL MALICK NDIAYE	AGGLOMERATION DE KOUTAL
KAOLACK	KAOLACK	NDIAFFATE	KOUTAL OUOLOF (KOUTAL ABDOU)	AGGLOMERATION DE KOUTAL
KAOLACK	KAOLACK	NDIAFFATE	KOUTAL SERERE (KOUTAL FAYE)	AGGLOMERATION DE KOUTAL
KAOLACK	KAOLACK	NDOFFANE	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	KAOLACK	GANDIAYE	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	KAOLACK	SIBASSOR	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	NIORO	COM. NIORO	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	NIORO	MEDINA-SABAKH	KEUR AYIB GUEYE	
KAOLACK	NIORO	MEDINA-SABAKH	MEDINA SABAKH	
KAOLACK	NIORO	PAOSKOTO	DINGUIRAYE	
KAOLACK	NIORO	POROKHANE	POROKHANE WOLOF	
KAOLACK	NIORO	WACK NGOUNA	WACK NGOUNA	
KAOLACK	NIORO	KEUR MADIABEL	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	GUINGUINEO	COM. GUINGUINEO	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	GUINGUINEO	MBADAKHOUNE	GNOLANEME	AGGLOMERATION DE DAROU MINAME ET GNOLANEME
KAOLACK	GUINGUINEO	MBADAKHOUNE	H2 KAWSARA FALL	AGGLOMERATION DE DAROU MINAME ET GNOLANEME
KAOLACK	GUINGUINEO	MBADAKHOUNE	H2 KEUR BELLAL (KEUR NDIIOUGA)	AGGLOMERATION DE DAROU MINAME ET GNOLANEME
KAOLACK	GUINGUINEO	MBADAKHOUNE	H4 DAROU NDIAYE	AGGLOMERATION DE DAROU MINAME ET GNOLANEME
KAOLACK	GUINGUINEO	MBADAKHOUNE	SARE MBANA ( SEN GAZ)	AGGLOMERATION DE DAROU MINAME ET GNOLANEME
KAOLACK	GUINGUINEO	MBADAKHOUNE	DAROU MINAME	AGGLOMERATION DE DAROU MINAME ET GNOLANEME
KAOLACK	GUINGUINEO	FASS	TOUS LES QUARTIERS	
KAOLACK	GUINGUINEO	MBOSS	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	COM. JOAL- FADIOUTH	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	COM. M'BOUR	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	N'GUENIENE	NGUENIENE OUOLOF	AGGLOMERATION DE N'GUENIENE
THIES	MBOUR	N'GUENIENE	NGUENIENE SERERE	AGGLOMERATION DE N'GUENIENE
THIES	MBOUR	N'GUENIENE	H1 KEUR DIOMAYE	AGGLOMERATION DE N'GUENIENE

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
THIES	MBOUR	SANDIARA	SANDIARA OUOLOF	AGGLOMERATION DE SANDIARA
THIES	MBOUR	SANDIARA	SANDIARA SERERE	AGGLOMERATION DE SANDIARA
THIES	MBOUR	THIADIAYE	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	FALOKH OUOLOF	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	FALOKH SERERE	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	MALICOUNDA BAMBARA	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	MALICOUNDA EXTENSION	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	MALICOUNDA OUOLOF (KEUR MEISSA)	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	H7 KEUR SAMBA LAOBE	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	MALICOUNDA SERERE	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	FALOKH MBOUR	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	LIBERTE II EXTENSION	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	SALY DOUTE	AGGLOMERATION DE MALICOUNDA extension
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	NIANING	AGGLOMERATION DE NIANING
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	H4 NIANING GOREE	AGGLOMERATION DE NIANING
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	NIANING RÉSIDENCE	AGGLOMERATION DE NIANING
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	POINTE SARENE	AGGLOMERATION DE POINTE SARENE
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	H1 KEUR NOUDY BA	AGGLOMERATION DE POINTE SARENE
THIES	MBOUR	MALICOUNDA	MBALLING	
THIES	MBOUR	DIASS	DIASS	
THIES	MBOUR	DIASS	THICKY	
THIES	MBOUR	SINDIA	GANDIGAL	
THIES	MBOUR	SINDIA	GUEREO	
THIES	MBOUR	SINDIA	SINDIA	
THIES	MBOUR	GUEKOKH	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	N'GAPAROU	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	POPENGUINE	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
THIES	MBOUR	SALY PORTUDAL	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	MBOUR	SOMONE	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	THIES	COM. KHOMBOLE	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	THIES	COM. POUT	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	THIES	THIENABA	KHAYE BABACK	AGGLOMERATION DE THIENABA
THIES	THIES	THIENABA	THIENABA I (THIENABA SECK)	AGGLOMERATION DE THIENABA
THIES	THIES	THIENABA	THIENABA II (THIENABA GARE)	AGGLOMERATION DE THIENABA
THIES	THIES	DIENDER GUEDJI	BAYAKH I	
THIES	THIES	DIENDER GUEDJI	KEUR MATAR GUEYE	
THIES	THIES	FANDENE	DIACKSAO	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	EXTENSION KEUR MASSAMBA GUEYE	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	KEUR MASSAMA GUEYE I	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	KEUR THIEME SQUARE	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	LELO	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	H1 KEUR MBARICK SY	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	LEONA NIANG	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	H1 LEONA THIAW	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	NDOUFFOUCK	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	NGOUMSANE	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	PEYCOUCK	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	PEYCOUCK SERERE	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	SANTHIE YORO SADIO	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	TOUBA PEYCOUCK	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	FANDENE	H2 TAWFEEKH	AGGLOMERATION DE MASSAMBA GUEYE, NDOUFFOUCK, PEYCOUCK
THIES	THIES	KEUR MOUSSA	KEUR MOUSSEU (KEUR MOUSSA)	
THIES	THIES	KAYAR	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	THIES	THIES NORD	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
THIES	THIES	THIES EST	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	THIES	THIES OUEST	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	TIVAOUANE	COM. MEKHE	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	TIVAOUANE	COM. TIVAOUANE	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	TIVAOUANE	TAIBA N'DIAYE	TAIBA MBAYE	
THIES	TIVAOUANE	TAIBA N'DIAYE	TAIBA NDIAYE	
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	CHERIF SAMB	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	DAROU GAYE	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	DAROU KHOUDOSS	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	H1 CITE DAROU (CITE ICS)	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	KEUR BAKARY SARR	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	MERINA FALL	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	H1 KEUR DEMBA SOW	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	MEDINA FALL	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	NGAYE DIAGNE	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	NGAYE NGAYE	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	SINTHIU NDAKHAR	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	SINTHIU WAKHAL	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	TANIME	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	THISSE	AGGLOMERATION DE DAROU KHOUDOSS
THIES	TIVAOUANE	DAROU KHOUDOSS	FASS BOYE	
THIES	TIVAOUANE	M'BORO	TOUS LES QUARTIERS	
THIES	TIVAOUANE	CHERIF LÖ	MBAMPANA	AGGLOMERATION DE NDIASSANE
THIES	TIVAOUANE	CHERIF LÖ	NDIAKHATE AMAR	AGGLOMERATION DE NDIASSANE
THIES	TIVAOUANE	CHERIF LÖ	NDIASSANE	AGGLOMERATION DE NDIASSANE
THIES	TIVAOUANE	NOTTO GOUYE DIAMA	KEUR MBIR NDAO	AGGLOMERATION DE KEUR MBIR NDAO
THIES	TIVAOUANE	NOTTO GOUYE DIAMA	KEUR WORE GOR	AGGLOMERATION DE KEUR MBIR NDAO

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
THIES	TIVAOUANE	NOTTO GOUYE DIAMA	SINE BAKAR	AGGLOMERATION DE KEUR MBIR NDAO
THIES	TIVAOUANE	NOTTO GOUYE DIAMA	NOTTO GOUYE DIAMA	
THIES	TIVAOUANE	PIRE GOUREYE	PIRE GOUREYE	
LOUGA	KEBEMER	COM. KEBEMER	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	KEBEMER	DAROU MARNANE	DAROU MARNANE	
LOUGA	KEBEMER	DAROU MOUSTY	DAROU MOUSTY	
LOUGA	KEBEMER	NDANDE	NDANDE	
LOUGA	KEBEMER	GUEOUL	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	LINGUERE	COM. LINGUERE	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	LINGUERE	COM. DAHRA	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	LINGUERE	MBEULEUKHE	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	LOUGA	COM. LOUGA	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	LOUGA	COKI	COKI	
LOUGA	LOUGA	THIAMENE CAYOR	THIAMENE	AGGLOMERATION DE THIAMENE
LOUGA	LOUGA	THIAMENE CAYOR	THIAMENE (SANTHIE)	AGGLOMERATION DE THIAMENE
LOUGA	LOUGA	THIAMENE CAYOR	THIAMENE MAIMOUNA	AGGLOMERATION DE THIAMENE
LOUGA	LOUGA	NDIAGNE	TOUS LES QUARTIERS	
LOUGA	LOUGA	NGUIDILE	NGUIDILE	
FATICK	FATICK	COM. FATICK	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	FATICK	COM. DIOFIOR	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	FATICK	DIAKHAO	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	FATICK	FIMELA	FIMELA	
FATICK	FATICK	FIMELA	SAMBA DIA	
FATICK	FATICK	DJILASSE	DJILASSE	
FATICK	FATICK	NIAKHAR	NIAKHAR	
FATICK	FOUNDIOUGNE	COM. FOUNDIOUGNE	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	FOUNDIOUGNE	COM. SOKONE	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
FATICK	FOUNDIOUGNE	PASSY	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	FOUNDIOUGNE	SOUF	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	FOUNDIOUGNE	DIONEWAR	DIONEWAR	
FATICK	FOUNDIOUGNE	DIONEWAR	NIODIOR	
FATICK	FOUNDIOUGNE	TOUBACOUTA	BETTENTY	
FATICK	FOUNDIOUGNE	KARANG POSTE	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	GOSSAS	COM. GOSSAS	TOUS LES QUARTIERS	
FATICK	GOSSAS	COLOBANE	COLOBANE	
KOLDA	KOLDA	COM. KOLDA	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	KOLDA	DILOULACOLON	FARABA	AGGLOMERATION DE SINTHIANG SAMBA COULIBALY
KOLDA	KOLDA	DILOULACOLON	FASS DIAE	AGGLOMERATION DE SINTHIANG SAMBA COULIBALY
KOLDA	KOLDA	DILOULACOLON	SINTHIANG SAMBA COULIBALY	AGGLOMERATION DE SINTHIANG SAMBA COULIBALY
KOLDA	KOLDA	DILOULACOLON	SINTHIANG SAMBA COULIBALY	AGGLOMERATION DE SINTHIANG SAMBA COULIBALY
KOLDA	KOLDA	DILOULACOLON	SINTHIANG THIerno ABDOULAYE ( SINTHIANG FARBA )	AGGLOMERATION DE SINTHIANG SAMBA COULIBALY
KOLDA	KOLDA	SALIKEGNE	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	KOLDA	SARE YOBA DIEGA	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	KOLDA	MAMPATIM	MAMPATIM	
KOLDA	KOLDA	DABO	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	VELINGARA	COM. VELINGARA	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	VELINGARA	MEDINA GOUNASS	MEDINA GOUNASS	
KOLDA	VELINGARA	DIAOUBE- KABENDOU	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	VELINGARA	KOUNKANE	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	MEDINA YORO FOULAH	COM. MEDINA YORO FOULAH	TOUS LES QUARTIERS	
KOLDA	MEDINA YORO FOULAH	PATA	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	MATAM	COM. MATAM	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	MATAM	COM. OUSSOGUI	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	MATAM	OREFONDE	OREFONDE	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
MATAM	MATAM	NGUIDILOGNE	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	MATAM	THILOGNE	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	MATAM	BOKIDIAWE	BOKIDIAWE SONINKE (SARAKOLE)	AGGLOMERATION BOKIDIAWE
MATAM	MATAM	BOKIDIAWE	BOKIDIAWE TOUCOULEUR	AGGLOMERATION BOKIDIAWE
MATAM	MATAM	BOKIDIAWE	DOUMGA OURO ALPHA	
MATAM	MATAM	BOKIDIAWE	SADEL	
MATAM	MATAM	NABADJI-CIVOL	NABADJI CIVOL	
MATAM	MATAM	NABADJI-CIVOL	NDOULOUMADJI DEMBE	
MATAM	MATAM	NABADJI-CIVOL	WOUDOUROU	
MATAM	MATAM	OGO	OGO	
MATAM	KANEL	COM. KANEL	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	KANEL	ORKADIERE	ORKADIERE	
MATAM	KANEL	ORKADIERE	WENDOU BOSSEABE	
MATAM	KANEL	DEMBANCANE	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	KANEL	ODOBERE	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	KANEL	WAOUNDE	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	KANEL	SEMME	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	KANEL	NDENDORY	NDENDORY	
MATAM	KANEL	NDENDORY	SENO PALEL	
MATAM	KANEL	HAMADY OUNARE	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	KANEL	SINTHIOU BAMANBE-BANADJI	TOUS LES QUARTIERS	
MATAM	RANEROU	COM. RANEROU	TOUS LES QUARTIERS	
KAFFRINE	KAFFRINE	COM. KAFFRINE	TOUS LES QUARTIERS	
KAFFRINE	KAFFRINE	N'GANDA	TOUS LES QUARTIERS	
KAFFRINE	BIRKELANE	COM. BIRKELANE	TOUS LES QUARTIERS	
KAFFRINE	KOUNGHEUL	COM. KOUNGHEUL	TOUS LES QUARTIERS	
KAFFRINE	MALEM HODDAR	COM. MALEM HODDAR	TOUS LES QUARTIERS	

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	LOCALITES	OBSERVATIONS
KEDOUGOU	KEDOUGOU	COM. KEDOUGOU	TOUS LES QUARTIERS	
KEDOUGOU	SALEMATA	COM. SALEMATA	TOUS LES QUARTIERS	
KEDOUGOU	SARAYA	COM. SARAYA	TOUS LES QUARTIERS	
KEDOUGOU	SARAYA	KHOSSANTO	KHOSSANTO	
SEDHIOU	SEDHIOU	COM. SEDHIOU	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	SEDHIOU	COM. MARSASSOUM	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	SEDHIOU	DIANAH MALARY	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	BOUNKILING	COM. BOUNKILING	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	BOUNKILING	NDIAMACOUTA	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	BOUNKILING	MADINA WANDIFA	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	GOUDOMP	COM. GOUDOMP	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	GOUDOMP	DIATTACOUNDA	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	GOUDOMP	SAMINE	TOUS LES QUARTIERS	
SEDHIOU	GOUDOMP	KARANTABA	KARANTABA	
SEDHIOU	GOUDOMP	SIMBANDI BRASSOU	SIMBANDI BRASSOU BALANTE	AGGLOMERATION DE SIMBANDI BRASSOU
SEDHIOU	GOUDOMP	SIMBANDI BRASSOU	SIMBANDI BRASSOU MANJAQUE	AGGLOMERATION DE SIMBANDI BRASSOU
SEDHIOU	GOUDOMP	TANAFF	TOUS LES QUARTIERS	

## Annexe 2 : Bibliographie

### Ouvrages et articles

DUMONT G. F., 2018, « *Géographie des populations : Concepts, dynamiques, perspectives* », Paris, Armand Colin.

Commission européenne, Eurostat, BIT, FAO, OCDE, ONU-Habitat, Banque Mondiale, 2020, « *Une recommandation sur la méthode de délimitation des villes, des zones urbaines et rurales pour les comparaisons statistiques internationales* ».

VERON J., 2006, « *Vers une planète de citadins* », L'Urbanisation du Monde, Repères, La découverte.

Institut Wallon de l'évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), 2015, « *Mesure de la densité de Population et du Degré d'Urbanisation dans le cadre des recommandations européennes : applications à la Belgique et la Wallonie* », Working Paper.

AFRICAPLIS, 2020, « *Dynamiques de l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest, 1950-2020 : Approche géostatistique* », fiches documentaires par pays.

Ministère de l'OCDE sur le Développement régional, 2019 « *Les Mégatendances : Forger un meilleur avenir pour les régions, les villes et les zones rurales* », Athènes, principes sur la politique urbaine et sur la politique rurale.

INSEE, 2021, « *La France et ses territoires* », Mayenne.

ONU-HABITAT, « *Utilisation efficace des terres* », Module de formation sur l'indicateur 11.3.1.

LAMAZE F.P., ROYER F., 2003, « *Une approche Statistique de l'urbain et du rural* », *Populations et territoires*, Sud-Ouest Européen, Tome 15, Midi-Pyrénées.

ANAT (Agence nationale de l'Aménagement du territoire), 2020, « *Plan national d'Aménagement et de Développement territorial, PNADT* », Rapport final.

DUREAU F., 1990, « *Pour une approche non fonctionnaliste du milieu urbain africain* », Croissance démographique et urbanisation, Politique de peuplement et aménagement du territoire, ORSTOM, Paris, France.

Ndonky A., 2015, « *Milieu urbain : quelle définition pour les besoins d'indicateurs* ».

Carte sanitaire du Sénégal 2018 2023, MSAS.

### Textes législatives

Loi n°2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales

### Site internet

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<https://www.statcan.gc.ca>